

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20251208-172

Nomenclature : 7.1.8.

Nombre de conseillers :
en exercice : 18
présents : 18
votants : 18

OBJET

**Mise à disposition de la salle des fêtes pour
l'organisation d'un spectacle par la Voie d'Emy**
(remplace la délibération n°20251208-17 pour erreur matérielle)

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni en séance
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice
CHOLLET, Maire
Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 03/12/2025

Etaient présents : Antoine BABILLOT, Luc BAJARD, Florence
BARONNET, Christel BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET,
Florence CLAVIER, Céline COMPAIN, Claude GEORGES, Laurent
GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-Marie OSWALD, Laurence
PAJON, Christian PERDU, Narcisse SALMON, François-Régis
THINAT, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER
Était absent et excusé ayant donné pouvoir : Sans objet
Était absent et excusé : Sans objet

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de Mme PAJON
reproduit ci-dessous :

*La Voie d'Emy souhaite organiser un spectacle intitulé « S'ambiance
Signe » inscrit dans la 6^{ème} édition de l'Handi'Festi le vendredi 20 mars
2026. Le spectacle sera proposé le matin aux élèves de l'école
maternelle et l'après-midi à ceux de l'école élémentaire.*

*Dans ce cadre, l'association a sollicité la collectivité pour la mise à
disposition gratuite de la salle des fêtes le vendredi 20 mars 2026
après-midi et pour que le déjeuner des 2 artistes au restaurant scolaire
soit offert par la collectivité.*

Considérant l'incomplétude de la délibération n°20251208-17,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **mettre à disposition** gracieusement la salle des fêtes le 20 mars
2026 après-midi à la Voie d'Emy pour l'organisation d'un spectacle
à destination des écoles de Saint Martin d'Auxigny, à charge de
l'association de :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**
Département du Cher

Délibération n° :
20251208-172

- réaliser les états des lieux d'entrée et de sortie pendant les horaires de présence des agents communaux,
 - réaliser l'aménagement et le rangement de la salle,
 - réaliser le ménage.
- **prendre** en charge gratuitement le repas des 2 artistes au restaurant scolaire le 20/03/2026.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

Le Secrétaire de séance


Fabrice CHOLLET


Laurent GITTON



Diffusion sur le site internet de la commune le : 11 DEC. 2025